MINISTÈRE
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

50 ANS YEARS

dgac direction générale de l'Aviation civile



Patrimoine DGAC-Cannes

Vigie provisoire
Aéroport de Cannes

BET GEOTECHNIQUE – RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Consultation n°2026-SNIA-NCO-036

L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage

État - Ministère des Transports
Direction Générale de l'Aviation Civile
Direction des Services de la Navigation Aérienne

Représentant de l'Acheteur (RA)

Monsieur le Directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire ou son représentant

Objet du marché

Mission d'études géotechniques pour la mise en place d'une structure provisoire supportant une vigie provisoire – Aéroport de Cannes-Mandelieu (06)

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L2122-1 et R2122-8 du CCP

Conduite d'Opération

Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département SNIA Sud-Est
Pôle Nice-Corse
Unité AMO – Conduite d'opérations
Aéroport de Nice Côte d'Azur
Bloc technique – T1 – CS63092
06202 Nice cedex

Date et heure limites de remise des offres : lundi 26 octobre 2026 à 14h00

ARTICLE 1 – OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1 Objet

La tour de contrôle de l'aéroport de Cannes-Mandelieu doit être rénovée. Afin de maintenir le contrôle aérien pendant les travaux, une vigie provisoire sera installée, portée par deux structures métalliques entièrement désolidarisées du bloc technique existant : un portique enjambant le bloc technique (« bloc vigie ») et une tour d'escalier d'accès depuis le R+1 (« bloc escalier »).

La présente consultation a pour objet de confier à un bureau d'études géotechniques les missions d'ingénierie géotechnique, au sens de la norme NF P94-500 (novembre 2013), nécessaires à la conception des fondations de ces structures. Le contenu des prestations est défini au CCTP.

Lieu d'exécution	Aéroport de Cannes-Mandelieu (06)
Code CPV	71332000-4 – Services d'ingénierie géotechnique

1.2 Procédure

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique (CCP). Dans un souci de bonne utilisation des deniers publics, l'acheteur consulte trois opérateurs économiques. Le présent règlement fixe les règles communes à ces trois candidats.

1.3 Décomposition du marché

Le marché n'est pas alloti. Il comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle (articles R.2113-4 à R.2113-6 du CCP) :

Tranche	Mission (NF P94-500)	Contenu principal
Tranche ferme	G2 – phase AVP	Investigations in situ et en laboratoire, modèle géotechnique, risque de liquéfaction, choix du mode de fondation, interfaces avec l'existant
Tranche ferme	G2 – phase PRO	Dimensionnement des fondations, méthodes d'exécution, avoisinants et nappe, éléments pour le DCE travaux
Tranche optionnelle	G4 – Supervision géotechnique d'exécution	Avis sur la G3 de l'entreprise, présence aux points d'arrêt, analyse des essais de chargement

La mission G3 (étude et suivi géotechniques d'exécution) relève du marché de travaux et ne fait pas partie de la présente consultation.

1.4 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.5 Durée et délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement (AE) et au CCAP.

1.6 Forme juridique de l'attributaire

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou avec un groupement d'entreprises conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres pour ses obligations contractuelles. La sous-traitance est autorisée (notamment pour les forages et les analyses de laboratoire) dans les conditions de l'AE.

1.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres. En cas de négociation, ce délai court à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

1.8 Modifications du dossier

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever de réclamation. Si la date limite est reportée, cette disposition s'applique en fonction de la nouvelle date.

ARTICLE 2 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation, mis à disposition sur PLACE, comprend :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- L'Acte d'Engagement (AE) à compléter et signer ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes : plan de repérage indicatif des sondages, récépissés de DT, synthèse des données géotechniques et sismiques (2021), notice structure de faisabilité (SETEC, 21/05/2026) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4).

ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les documents sont rédigés en langue française et les prix exprimés en euros.

3.1 Pièces de la candidature

- Lettre de candidature (DC1) et déclaration du candidat (DC2), ou DUME ;
- Attestations fiscale et sociale de moins de 6 mois ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, ou attestation sur l'honneur de non-emploi de tels salariés ;
- Attestations d'assurance en cours de validité (responsabilité civile professionnelle et responsabilité décennale) couvrant les prestations objet du marché ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB).

3.2 Pièces de l'offre

- L'AE complété, daté et signé (signature électronique si possible) par une personne habilitée ;
- La DPGF (tranche ferme et tranche optionnelle) et le BPU complétés, sans modification du cadre ;
- Un mémoire technique comprenant au minimum : le programme d'investigations proposé, le planning détaillé, le mode opératoire de mise en œuvre et un chapitre dédié aux mesures de réduction de l'impact environnemental des sondages (voir article 5) ;
- Le cas échéant, le DC4 pour chaque sous-traitant (notamment forages et analyses de laboratoire).

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

4.1 Remise des plis

Les plis sont remis exclusivement par voie dématérialisée sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) : https://www.marches-publics.gouv.fr, sous la référence 2026-SNIA-NCO-036.

Date et heure limites de remise des offres : lundi 26 octobre 2026 à 14h00.

Les plis reçus après cette date ne seront pas ouverts. Si un candidat dépose plusieurs plis dans les délais, seul le dernier reçu est ouvert.

4.2 Visite du site

Une visite du site est vivement recommandée. Le site étant un aéroport en exploitation à accès réglementé, la visite est organisée sur rendez-vous auprès du SNIA, demandé via PLACE au moins 5 jours ouvrés à l'avance.

ARTICLE 5 – EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION

5.1 Conformité des offres

Le mémoire technique permet de vérifier la conformité de l'offre au CCTP. Une offre dont le programme d'investigations ne respecte pas le programme minimal défini au CCTP, ou qui ne prévoit pas les essais nécessaires à l'évaluation du risque de liquéfaction, est irrégulière.

5.2 Critères de jugement des offres

Conformément à l'article R.2152-7 du CCP, l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée selon les critères suivants :

Critère	Points	Mode d'évaluation
1. Prix	90	Montant total HT tranche ferme + tranche optionnelle de la DPGF. Note = 90 × (offre la moins-disante / offre du candidat)
2. Impact environnemental des sondages sur site	10	Apprécié au vu du chapitre dédié du mémoire technique : – optimisation des reconnaissances in situ (réduction de l'impact des sondages) : 5 pts – méthodologie d'implantation des sondages préservant la biodiversité et la végétation : 5 pts
Total	100	

En dehors du critère 2, le mémoire technique n'est pas noté.

5.3 Négociation

L'acheteur peut négocier avec les candidats ayant remis une offre. Il se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

5.4 Offres anormalement basses

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions conformément aux articles R.2152-3 et R.2152-4 du CCP. L'acheteur peut demander la décomposition ou les sous-détails des prix.

5.5 Attribution

Avant notification, l'attributaire devra fournir, s'ils n'ont pas déjà été remis, les certificats et attestations prévus aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP, dans le délai fixé par l'acheteur. À défaut, son offre sera rejetée et le candidat classé immédiatement après sera sollicité.

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande de renseignement d'ordre administratif ou technique est formulée par écrit sur PLACE (référence 2026-SNIA-NCO-036) au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres. La réponse est adressée à l'ensemble des candidats consultés.

ARTICLE 7 – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tribunal administratif de Nice – 18 avenue des Fleurs, CS 61039, 06050 Nice Cedex 1 – Tél. : 04 89 97 86 00 – http://nice.tribunal-administratif.fr

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat (article L.551-1 du CJA) ;
- Référé contractuel : dans les conditions des articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA ;
- Recours en contestation de validité du contrat : 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Le Représentant de l'Acheteur
Le Directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
ou son représentant